

Promouvoir une écologie positive**P3****Reconquérir la ressource en eau des bassins versants et de la Loire****T102**

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1111- 9, L1111-10, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L211-1, L211-7, L214-1 à L214-3, L214-17,
- VU** la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
- VU** la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 9 et 10 juillet 2020, approuvant le règlement d'intervention relatif à la politique de la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le Contrat de plan Etat-Région 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 23 septembre 2022 approuvant le règlement, d'intervention relatif à la politique de la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date des 22 et 23 juin 2023 approuvant le Plan pour une gestion durable et responsable de la ressource en eau,
- VU** la délibération du Conseil régional des Pays de la Loire en date des 21 et 22 décembre 2023 approuvant le Budget Primitif 2024, notamment son programme T102,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 novembre 2021, approuvant le Contrat Territorial Eau « Loir aval » et son avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire du 25 février 2022, approuvant les conditions de versement des aides régionales,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 février 2022, approuvant le

Contrat Territorial Eau « Vie et Jaunay »,

- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 mai 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Grand Lieu »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 mai 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Autizes »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 6 mai 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Sarthe médiane » et son avenant,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2022, approuvant le Contrat Territorial Eau « Layon Aubance Louets & Rives de Loire »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire du 23 septembre 2022, attribuant une subvention de 52 200 € au Syndicat Loire aval (SYLOA) pour l'étude d'élaboration du futur CT Eau Goulaine Divatte Robinets 2024-2026 (arrêté 2022_12164),
- VU** la délibération de la Commission permanente du 14 avril 2023, approuvant le Contrat Territorial Eau « type »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 14 avril 2023, approuvant le Contrat Territorial Eau « Brière Brivet »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 26 mai 2023, approuvant le Contrat Territorial Eau « Sillon & Marais Nord Loire »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 26 mai 2023, approuvant le Contrat Territorial Eau « Authion »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 26 mai 2023, approuvant le Contrat Territorial Eau « Oudon »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 26 mai 2023, approuvant le Contrat Territorial Eau « Mayenne aval »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 26 mai 2023, approuvant le Contrat Territorial Eau « Vendée mère »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 17 novembre 2023, approuvant le Contrat Territorial Eau « Evre Thau St Denis »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 21 et 22 décembre 2023 approuvant le Contrat Territorial Eau « Baie de Bourgneuf »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 9 février 2024, approuvant le Contrat Territorial Eau « Goulaine Divatte Robinets »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 19 avril 2024, approuvant le Contrat Territorial Eau « Sèvre nantaise »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 31 mai 2024, approuvant le Contrat Territorial Eau « Acheneau Tenu ».

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré, décide,

1 Gestion durable de l'eau dans les bassins versants

1.1 Approbation Contrat Territorial Eau

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 827 846 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

D'APPROUVER

le programme d'actions 2024-2026 du Contrat Territorial Eau « Vendée aval Longèves » proposé par le syndicat mixte Vendée Sèvre Autizes, représentant une participation régionale de 827 846 € pour un coût total éligible de 2 870 013 € présenté en annexe 2 ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer le Contrat Territorial Eau « Vendée aval Longèves » 2024-2026, conformément à la convention type approuvée lors de la Commission permanente du 14 avril 2023.

1.2 Engagements dans le cadre des CT Eau approuvés

D'ATTRIBUER

six subventions au titre du CT Eau Acheneau-Tenu [2024-2026] représentant un montant de 70 713 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 31 mai 2024, conformément au tableau présenté en annexe 3 ;

D'ATTRIBUER

trois subventions au titre du CT Eau Brière-Brivet [2023-2025] représentant un montant de 37 771 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 14 avril 2023, conformément au tableau présenté en annexe 4 ;

D'ATTRIBUER

deux subventions au titre du CT Eau Sillon & Marais Nord Loire [2023-2025] représentant un montant de 8 919 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 26 mai 2023 conformément au tableau présenté en annexe 5 ;

D'ATTRIBUER

cinq subventions au titre du CT Eau Goulaine Divatte Robinets [2024-2026] représentant un montant de 40 195 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 9 février 2024, conformément au tableau présenté en annexe 6 ;

D'ATTRIBUER

deux subventions au titre du CT Eau Oudon [2023-2025] représentant un montant de 107 600 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 26 mai 2023, conformément au tableau présenté en annexe 7 ;

D'ATTRIBUER

sept subventions au titre du CT Eau Sèvre nantaise [2024-2026] représentant un montant de 193 799 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la Commission permanente du 19 avril 2024, conformément au tableau présenté en annexe 8 ;

D'ATTRIBUER

deux subventions au titre du CT Eau Baie de Bourgneuf [2023-2025] représentant un montant de 36 280 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la session lors du Conseil régional des 21 et 22 décembre 2023, conformément au tableau présenté en annexe 9 ;

D'ATTRIBUER

quatre subventions au titre du CT Eau Grand-Lieu [2022-2024] représentant un montant de 23 517 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 6 mai 2022, conformément au tableau présenté en annexe 10 ;

D'ATTRIBUER

quatre subventions au titre du CT Eau Authion [2023-2025] représentant un montant de 86 927 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 26 mai 2023, conformément au tableau présenté en annexe 11 ;

D'ATTRIBUER

cinq subventions au titre du CT Eau Evre Thou St Denis [2024-2026] représentant un montant de 113 543 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 17 novembre 2023 conformément au tableau présenté en annexe 12 ;

D'ATTRIBUER

six subventions au titre du CT Eau Layon Aubance Louets & Rives de Loire [2022-2024] représentant un montant de 61 111 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 8 juillet 2022 conformément au tableau présenté en annexe 13 ;

D'ATTRIBUER

deux subventions au titre du CT Eau Loir aval [2022-2024] représentant un montant de 30 537 €, dans le cadre des affectations votées par délibération de la Commission permanente lors des sessions du 19 novembre 2021 et du 31 mai 2024, conformément au tableau présenté en annexe 14 ;

D'ATTRIBUER

deux subventions au titre du CT Eau Mayenne aval [2023-2025] représentant un montant de 8 557 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 26 mai 2023, conformément au tableau présenté en annexe 15 ;

D'ATTRIBUER

deux subventions au titre du CT Eau Sarthe médiane [2022-2024] représentant un montant de 20 546 €, dans le cadre des affectations votées par délibération de la Commission permanente lors des sessions du 6 mai 2022 et du 7 juillet 2023, conformément au tableau présenté en annexe 16 ;

D'ATTRIBUER

quatre subventions au titre du CT Eau Vendée mère [2023-2025] représentant un montant de 53 815 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors

de la session du 26 mai 2023, conformément au tableau présenté en annexe 17 ;

D'ATTRIBUER

une subvention au titre du CT Eau Vie et Jaunay [2022-2024] représentant un montant de 15 753 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 25 février 2022, conformément au tableau présenté en annexe 18 ;

D'ATTRIBUER

deux subventions au titre du CT Eau Autizes [2022-2024] représentant un montant de 125 575 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 6 mai 2022, conformément au tableau présenté en annexe 19.

2. Action régionale sur la ressource en eau

2.1 Convention de coopération entre la Région et la Chambre d'agriculture de Région Pays de la Loire

D'ATTRIBUER

une subvention à la Chambre d'agriculture de Région Pays de la Loire pour un montant de 15 375 € au titre de la mise en place d'indicateurs de suivi du plan « Protégeons notre eau », sur une dépense subventionnable de 30 750 € ;

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement correspondante de 15 375 € au titre de la mise en place d'indicateurs de suivi du plan « Protégeons notre eau » ;

D'APPROUVER

la convention avec la Chambre d'agriculture de Région Pays de la Loire présentée en annexe 20 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

2.2 Appel à projets 2025 "Plan d'économie d'eau des collectivités"

D'APPROUVER

le cahier des charges de l'appel à projets 2025 « Plan d'économie d'eau des collectivités » présenté en annexe 21 ;

D'AUTORISER

la Présidente à prendre les dispositions nécessaires pour le lancement de cet appel à projets.


3. Ajustements administratifs

Prorogation

D'APPROUVER

la prorogation de la subvention accordée au Syndicat Loire aval (arrêté 2022_12164) jusqu'au 18 novembre 2025.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, representing the name Christelle Morançais.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble

Ces élus ne prennent pas part au vote : Philippe BARRÉ, Lydie BERNARD.

REÇU le 07/10/24 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs